

L'an **DEUX MIL DIX, LE VINGT DEUX FEVRIER à 20 H 30** le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2010

**PRESENTS :** J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER, M. VIRARD.

**ABSENTS :** S. BRUN, B.COTTAVE, B. KOCH.

**POUVOIR :** néant

**Secrétaire de séance :** Cédric ARGOUD

### 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2010 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 28 JANVIER 2010

LA REUNION A EU LIEU EN PRESENCE DE : Y.GUERPILLON - S.BAFFERT – S. BRUN – F. DIEDERICHS - JC CARTANNAZ - JC RECEVEUR - M.VIRARD - Y. MERCIER

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature N°	Lieu Cadastré et N°	Zone POS Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations/Prescriptions
16/01	<b>NAUDON David DAL COL Marie</b>	<b>PC Modificatif</b>	<b>Brevardière AN N°75 -76</b>		Modification matériaux de couverture : Bardeaux mélèze (modèle apporté en mairie) au lieu de l'ardoise fibre ciment gris	Avis Favorable
18/01	<b>LAFOND François</b>	<b>PC Modificatif 99 Q1004-1</b>	<b>Chemin du Grand Logis AI 311- 314</b>		Dépôt pièces complémentaires le 18 janvier 2010	L'habillage de la cheminée est obligatoire Lui conseiller habillage type poujoulat
21/01	<b>Mr et Mme GOMBAULT</b>	<b>PC 10 20001</b>	<b>Martinière AK N° 174</b>	<b>UAa</b>	Réhabilitation d'une grange en habitation	Voir si cheminée extérieure et nature des volets type occultations
22/01	<b>DE MARCO GUITTARD</b>	<b>PC 09 20013</b>	<b>Lot St Hugues AM N°351</b>	<b>UBa Bi'</b>	Dépôt pièces complémentaires demandées par DDE le 5 Janvier 2010 Dépôt pièces complémentaires demandées par Y.GUERPILLON le 22 janvier 2010	Avis favorable
22/01	<b>ROLLIN Etienne BACUZZI Léonie</b>	<b>PC 10 20002</b>	<b>Mollarière AL N° 162</b>	<b>NB Bg1,v</b>	Extension d'un chalet existant  Reconstruction ?	Bardage sera en planche délignée La couverture n'est pas conforme au règlement actuel Rappel type de cheminée Demander type d'occultation La cheminée, ne sera pas tubulaire mais de type maçonnée.
22/01	<b>GOUPIL Pierre</b>	<b>DP 10 2 0001</b>	<b>Chemin de la Laiterie AE N°193 et 194</b>	<b>ND</b>	Réfection toiture à l'identique (bac acier gris graphite)	Avis défavorable Bac acier non admis sur bâtiment d'habitation Voir type polytuile profil ardoise

27/01	<b>COTTAVE- CLAUDET Bruno</b>	<b>DP</b> 10 2 0002	<b>Le Plan de Ville</b> AE N° 19		Pose de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire en façade Sud.	Avis favorable
	<b>François DELEPIERRE</b>		<b>Martinière</b> AI 223 AI 190	NB NC	Demande de renseignements d'urbanisme Sur Parcelle 223 : est-ce qu'une annexe d'environ 30m2 peut être construite Sur Parcelle 190 : Mouvement de terrain destiné à une plateforme de stockage de matériaux (gravier, sable)	Demande à examiner avec vigilance en raison du classement et de la situation du terrain.
	<b>Gabriel MOLLARET</b>		<b>Les Guillets</b> A0 N°357	NC BV/RT	Ya t-il possibilité de réhabiliter un garage en maison d'habitation	

Info : il est rappelé aux élus la date de la réunion publique de concertation concernant le PLU. Cette réunion se tiendra le 24 mars prochain à la salle des fêtes.

### 3- ACHAT TERRAINS CAF DU VAL DE MARNE :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

- AH 24 d'une contenance de 11 085 m<sup>2</sup>
- AI 95 d'une contenance de 885 m<sup>2</sup>
- AI 96 d'une contenance de 1 125 m<sup>2</sup>
- AL 42 d'une contenance de 15 805 m<sup>2</sup>
- AL 43 d'une contenance de 7 080 m<sup>2</sup>
- AL 44 d'une contenance de 2 300 m<sup>2</sup>
- AL 45 d'une contenance de 7 905 m<sup>2</sup>

appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne au prix de 10 000 Euros (dix mille euros) et AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente établi par Maître PRUNIER.

1 abstention : Frédéric DIEDERICHS.

Rappel : ne pas oublier de préparer une convention de location de terrain avec Roger-Fouillet pour ses chevaux à la Diat.

### 4- AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER L'EPFL POUR LE PORTAGE DE LA SALLE SAINT MICHEL :

La durée maximale du portage est de 4 ans.

La Salle Saint Michel appartient à l'Evêché. L'estimation des Domaines est de 140 000 €, le prix de vente d par l'Evêché est de 155 000 €.

L'EPFL serait chargé de la négociation du prix, le dossier pourrait être prêt pour 2010.

Des solutions sont envisagées pour le Foyer de Fond.

L'EPFL serait propriétaire temporairement (pour 4 ans).

Divers projets seraient envisagés pour le devenir de cette salle : salle de sport pour l'école et les associations, ... salle de réunions pour les associations, cantine scolaire, ....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'EPFL et à monter le dossier de portage du projet.

## **5- PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU BATIMENT DE LA POSTE EN MAIRIE :**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment de la Poste en Mairie, sur le terrain situé lieu-dit Le Bourg cadastré section AE n° 112.

Le chauffage est prévu par pompe à chaleur. Le débat s'engage entre les élus sur le problème de bruit d'une telle installation.

## **6-AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDE POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC :**

- étude de la possibilité de gestion en régie des services publics de l'eau et de l'assainissement
- préparation de l'appel d'offre pour la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Yves Guerpillon a consulté la DDAF pour étudier la possibilité de gestion en régie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études pour la préparation de l'appel d'offre pour la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement

## **7- DECISION DE NON-RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LES ECUREUILS**

Cette convention qui concerne la gestion de la cantine et du périscolaire a pris effet le 28 mai 2008 pour une durée de 2 ans.

Des échanges ont eu lieu avec l'association Les Ecureuils, ainsi qu'avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour réfléchir sur divers modes de gestion éventuels.

En conséquence le Conseil Municipal prend la décision de ne pas renouveler la convention de fonctionnement de la cantine scolaire et du périscolaire signée en date du 28 mai 2008 entre la Commune, l'Association Les Ecureuils et le Directeur du groupe scolaire, et dont l'échéance est au 28 mai 2010.

Le problème du mois de juin reste à régler. Une nouvelle convention pour un mois est à envisager.

## **8- PROPOSITION DE CONVENTION AVEC CURIEUX DE NATURE LA MAIRIE ET LES ECUREUILS POUR LA FORMATION DE LA SALARIEE EN EMPLOI PARTAGE.**

Martine Robveille explique l'origine du poste de Jennifer Rayot en emploi partagé.

Le problème de l'Association Curieux de Nature qui ne peut plus gérer l'emploi faute de bénévoles volontaires, est évoqué.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, demande que les modifications suivantes soient apportées au projet de convention présenté par l'association pour la formation de Madame Rayot :

- rajout de « la Mairie » dans le paragraphe de «rappel »
- suppression du paragraphe grisé concernant l'«investissement supplémentaire » de la salariée
- suppression du paragraphe concernant l'éventuelle participation d'Uniformation
- modification de la dernière phrase du paragraphe «gestion des absences » ainsi qu'il suit :  
Les Ecureuils et la mairie s'engagent à ..... et **à ne** prendre en charge **que** son remplacement
- suppression du paragraphe final «Nota bene »

Vote du Conseil Municipal concernant la signature de cette convention sous réserve que les modifications demandées soient apportées :

OUI : 7 voix (CS-JCC-MR-FDe-FD-MV-JPR)

Abstentions : 5 voix (CA-JCR-JA-SBa-YG)

## **9- DECISION SUR PLAGES HORAIRES AFFECTEES A L'AIDE PERSONNALISEE**

L'aide personnalisée pour les élèves en difficulté est obligatoire, mais le taux de fréquentation est très faible.

Le Directeur de l'Ecole fait la proposition au Conseil Municipal d'organiser cette aide en horaires décalés pour 2 classes en même temps, avant de le proposer également au Conseil d'Ecole.

Le soutien est obligatoire pour les enseignants mais pas pour les élèves : les parents ne sont pas obligés d'accepter.

Cela augmenterait d'une demi-heure le temps méridien pour le personnel communal, avec un surcoût d'environ 3000 euros pour la Commune pour 36 semaines d'école.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le système suggéré par le Directeur d'école jusqu'aux vacances d'avril à titre expérimental.

## **10- ONF - DELIVRANCE DE HETRES POUR COUPE AFFOUAGE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Sollicite de l'ONF la délivrance des hêtres de la parcelle 30 située dans la forêt sectionale d'Entremont,
- Demande à l'ONF d'affecter ces bois à la coupe d'affouage 2010,
- Désigne comme responsables-garants les trois personnes suivantes :

- Monsieur Michel BECLE-BERLAND
- Monsieur Jean-Claude CARTANNAZ
- Monsieur Christophe SESTIER

## **11- CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU FESTIVAL DES ARTS DU RECIT :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Centre Social des Pays du Guiers de Saint Laurent du Pont concernant l'accueil du Festival des Arts du Récit en Chartreuse par les bibliothèques du territoire. En effet chaque année une bibliothèque est désignée pour accueillir dans sa commune ce Festival et s'engage à supporter les frais de cet accueil.

Pour 2010 c'est la bibliothèque municipale de Saint Pierre de Chartreuse qui est désignée. Les frais d'accueil du spectacle ont été estimés à 560 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette convention,

en accepte les termes,

autorise le maire à la signer

et s'engage à prendre en charge les frais d'accueil du spectacle.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

### Circulation piétonne et déneigement :

Le problème des parkings privés qui ne déneigent pas leurs accès (notamment Le Bis des Lièvres, l'immeuble Tourniaire, le Beauregard) est évoqué, ainsi que celui de la circulation pour les piétons chemin Bourron, et le long de rue qui accède à la télécabine. Tout ceci est à étudier rapidement afin d'être opérationnel pour la prochaine saison d'hiver.

### Local accompagnateurs :

Michel Virard informe les élus que les travaux de raccordement du WC seront faits à la charge des accompagnateurs.

### Commission culture :

Les représentants de l'association des sculpteurs ont été rencontrés par Jean-Claude Receveur et Jean-Paul Rousset. La commission culture a été étoffée par représentants de la radio et des sculpteurs. Une nouvelle réunion de la commission aura lieu prochainement.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 45.